

GRILLE DES TAUX MINIMAUX DU PERSONNEL DES CABINETS DENTAIRES LIBERAUX AU 1^{ER} JANVIER 2025

Horaire mensuel légal et conventionnel = 151,67 heures

1. PERSONNEL D'ENTRETIEN				11,88 €
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF				
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil				11,88 €
2.2 Secrétaire (ST)				13,58 €
3. PERSONNEL TECHNIQUE				
3.1 Aide dentaire				12,37€
3.2 Assistant dentaire				13,72 €
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire				
3.3.1 Niveau 1				12,75 €
3.3.2 Niveau 2				16,10 €
3.3.3 Niveau 3				19,91 €
3.3.4 Niveau 4				21,68 €
4. PERSONNEL EN FORMATION – CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION				
4.1 Secrétaire (ST)	Moins de 26 ans	90% du SMIC		10,69 €
4.2 Aide dentaire				
4.3 Assistant dentaire	Plus de 26 ans	100% du SMIC		11,88 €
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire	Moins de 26 ans	90 % SMIC		10,69 €
	Plus de 26 ans	85 % de 16,10 €		13,68 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste dentaire	Moins de 26 ans	90 % SMIC		10,69 €
	Plus de 26 ans	85 % de 19,91 €		16,92 €
Mention complémentaire ODF				215 €
<i>(Consécutives à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.6 de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel).)</i>				
Mention complémentaire parodontologie-implantologie				215 €
<i>(Consécutives à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.6 de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel).)</i>				
Mention complémentaire administrative				220 €
<i>(Consécutives à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.6 de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel).)</i>				
Prime de secrétariat				205 €
<i>(Proratisée pour les salariés à temps partiel)</i>				